



LIVRET D'ACCUEIL DES PSH*

***Personnes en Situation de Handicap**

CFA Employés en Pharmacie
ADAPSS



60, RUE DE NARVIK 07500 GUILHERAND GRANGES

TEL : 04.75.44.12.25 FAX : 04.75.41.17.39

EMAIL: CONTACT@CFA-SANTE-2607.FR

SITE INTERNET: [HTTP://WWW.CFA-SANTE-2607.FR](http://www.cfa-sante-2607.fr)

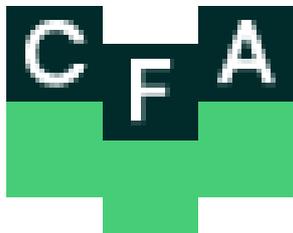


Table des matières

01	Présentation du centre de formation
02	Conditions d'accueil
03	Modalités d'accès adaptés
04	Droits et devoirs de l'apprenant
05	Référent H+ et missions du référent
06	Liste des différentes reconnaissances
	Handicap



PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Le CFA employés en pharmacie existe depuis plus 40 ans, il a été créée à Valence et a déménagé sur Guilhaud-Granges en 1994.

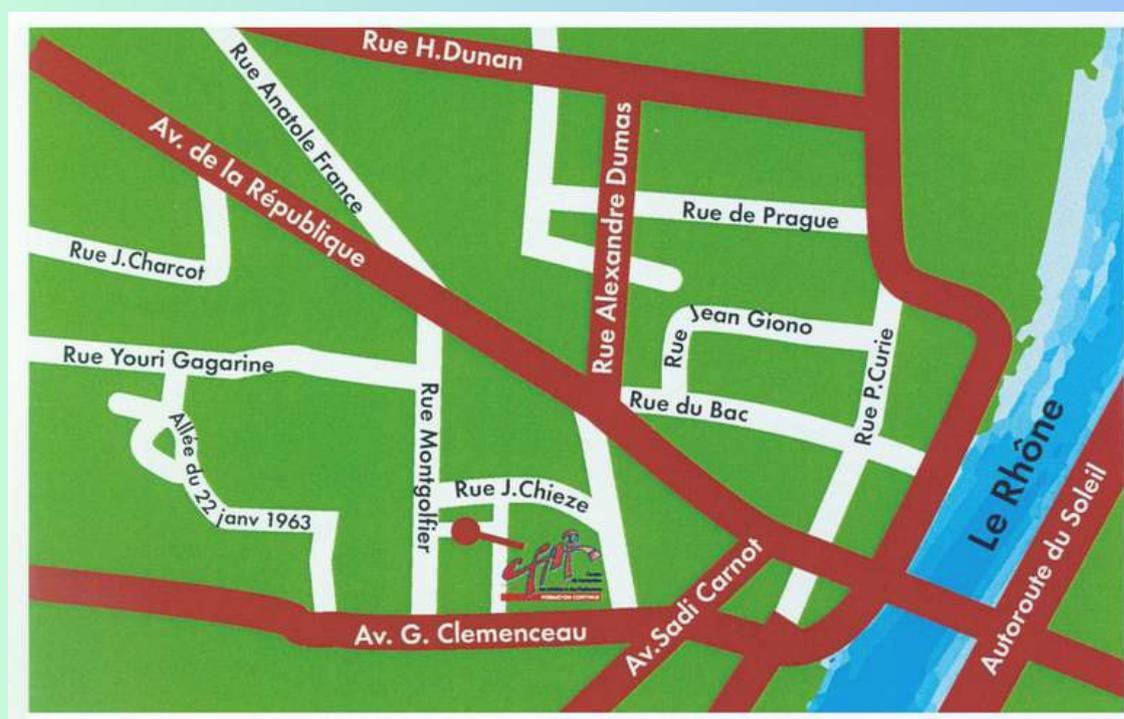
Le CFA prépare au Diplôme de DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie Diplôme de niveau 5 (bac +2) en alternance pendant deux ans en contrat d'apprentissage, en CDI ou CDD avec un congé professionnel de formation ou en contrat de professionnalisation.

Nous donnons la priorité à la formation et à l'emploi des jeunes dans notre région Drome Ardèche.

En Rhône Alpes, 77% des apprentis trouvent un emploi durable à l'issue de leur formation. En pharmacie, on peut considérer que la totalité des apprentis trouve un emploi.

L'apprentissage permet à nos étudiants d'accéder à un premier niveau de qualification mais aussi de poursuivre le plus loin possible leur parcours pour ceux qui le souhaitent.

La qualité de l'équipe pédagogique et son professionnalisme ont permis un taux de réussite élevé : 100 % pour le BTS diététique et 62 % pour le BP préparateur en pharmacie pour l'année 2023





CONDITIONS D'ACCUEIL

Notre établissement est ouvert du
Lundi au Vendredi de 8h15 à
12h30 et de 13h30 à 17h30

La ville de Guilherand-Granges est desservie par le réseau de bus Citéa (lignes 2, 6, 8 et 14) et par le réseau de cars du conseil général de l'Ardèche, Le Sept (lignes 03, 03bis, 06 et 12). Celle-ci possède également deux stations de vélocation Libélo.

Les apprentis peuvent se loger à la résidence étudiante « nouvelle vague », 79 rue Youri Gagarine 07500 Guilherand-Granges 04 75 81 50 53
Mail : residence.granges@mutualite-ardeche.fr

Les stagiaires peuvent se loger à :

- l'hotel ALPES CEVENNES 641 avenue de la république 07500 Guilherand Granges 04-75-44-61-34
- l'Hotel COTE-SUD 3 allée du mistral 07130 St Peray 04-75-40-55-56

Les stagiaires peuvent se restaurer :

- Pizzeria le San Raffaello, avenue de la République à Guilherand-Granges (fermé le mercredi)
- Bar et restaurant l'Acropole, 426 Avenue Georges Clemenceau, 07500 Guilherand-Granges tél. 04 75 41 55 01(fermé le lundi)
- Centre commercial d'Auchan, possibilité divers et variées...

Equipe pédagogique :

MIQUEY Nathalie	Pharmacien
DUBOIS Valérie	Droit/ECM
BOUCLY Valérie	Gestion
COSTAZ Laurence	Pharmacien
ROMEO Anne Françoise	Pharmacien
CAYRAT Estelle	Pharmacien
DUFOUR Jean Antoine	Chimie Biochimie
CHAMPION Jean-François	Préparateur
DUCHIER Geneviève	Préparateur
RANC Anais	Préparateur
CZERWENKA Céline	Pharmacien
VANNOYE Audrey	Préparateur
SARMEO Maud	Professeur SVT
BLOY Claude	Pharmacien

MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

01

BATIMENT DE PLEIN PIED



02

PLACE PARKING
RESERVEE A L'ENTREE



03

TOILETTES
HANDICAPES





DROITS ET DEVOIRS

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations pédagogiques est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme.

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

*PSH personne en situation de Handicap





le CFA Pharmacie s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Engagement du CFA

Le CFA ADAPSS s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre notre organisme de formation et l'entreprise de personne en situation de handicap
- L'accompagner dans ses démarches

LE REFERENT H+

Le référent du CFA Employés en pharmacie à Guilhaumand-Granges est Mylène COVRE depuis le 17 mars 2017.

Contact : Mylène COVRE 04.75.44.12.25
ou par mail contact@cfa-sante-2607.fr



Missions du référent H+

- Assurer l'accueil de la personne en situation de handicap, permettant au cours d'un entretien, d'analyser la situation de handicap, de définir avec la personne ses besoins dans le cadre de son parcours de formation en centre et en entreprise.
- Assurer un rôle de facilitateur pour mobiliser les ressources appropriées aux besoins :
 - * En fédérant en interne, la direction, l'administration, l'équipe pédagogique, les autres apprenants...
 - *En s'appuyant en externe sur le prescripteur, les spécialistes du H, les parents, en utilisant les aides techniques et / ou financières...
- Assurer une veille sur les méthodes pédagogiques afin d'offrir à la PH les meilleures conditions d'intégration et de personnalisation de son parcours de formation
- Coordonner si nécessaire les mesures de compensation du handicap par un rôle d'interface entre les différents acteurs, y compris jusqu'au montage de dossiers de demande de subventions (adaptations pédagogiques...)
- Tracer le parcours de la personne handicapée, par des points d'étape, et des bilans.
- Anticiper la fin de formation en informant la PH sur les acteurs relais, les dispositifs d'insertion professionnelle existants, et transmettre aux partenaires les données favorisant l'intégration en emploi
- Etre appui ressource auprès de la direction, de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de la démarche qualitative régionale H+ (conseil en conformité qualitative).
- Transférer le plus largement possible ses compétences H à l'équipe du centre de formation
- Capitaliser les expériences d'accueil PSH et poursuivre le développement de ses compétences H+



Liste des différentes reconnaissances de handicap :

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

ALD (Affection de Longue Durée)

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques